



**EXTRAIT**  
**DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 mars 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Hervé BRUYERE, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Claude PINON, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, M. Stéphane CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, Mme Françoise TENENBAUM, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Catherine HERVIEU, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Bernard OBRIOT, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE, M. Patrick CHAPUIS, M. François-André ALLAERT, M. Jean PERRIN, M. Gaston FOUCHERES, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Christian PARIS, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Jean-Pierre DUBOIS pouvoir à M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Gérard DUPIRE, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU, Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

**OBJET : ENVIRONNEMENT - Construction d'un centre de tri - Marché complémentaire au marché 06-20 (lot VRD)**

Le marché 06-20 est relatif aux travaux de VRD pour la construction du centre de tri de déchets issus de collectes sélectives du Grand Dijon et de la plate forme de tri des déchets encombrants. Son montant est de 585 832,20 € HT, le titulaire étant l'entreprise ROUGEOT.

Les travaux concernent :

- les terrassements généraux,
- les terrassements pour voiries, des voiries, bordures, trottoirs, enrobés,
- les réseaux d'évacuation (eau usées, eaux pluviales)

- les réseaux d'alimentation (électricité, téléphone, gaz, eau potable, eau incendie...)
- les clôtures, les espaces verts...

Il convient de d'établir un marché complémentaire lié à des circonstances imprévues qui engendrent des travaux supplémentaires nécessaires à la réalisation de l'ouvrage qui ne peuvent être techniquement ou économiquement séparés du marché principal sans inconvénient majeur (article 35-II-5-a du Code des Marchés Publics)

Il s'agit :

de la présence inconnue de déchets sous les terrassements de la plate-forme de tri des encombrants d'origine domestique, au droit des quais de déchargement au-dessus de la plate forme du bâtiment, sous la rampe d'accès Est et sous l'emprise du parking VL. Une purge de ces déchets est donc impérative ainsi qu'un renforcement de la structure de fond de forme des zones concernées.

de l'implantation définitive du rond point d'accès à la ZAC Valmy sur la RD 974 (Maîtrise d'Ouvrage Conseil Général), non connue à l'origine du projet et qui permet donc l'accès définitif au centre de tri. Il est donc nécessaire de prolonger la voirie interne au site prévue au DCE du marché initial pour la raccorder sur le futur rond point.

de l'implantation définitive et des caractéristiques des réseaux de la ZAC Valmy (notamment EU et secs – Maîtrise d'Ouvrage SEMAAD), non connue à l'origine du projet et qui engendre des modifications et des ajustements des réseaux internes au centre de tri et à la plate-forme de tri des encombrants. Le raccordement au réseau EU se fera en tranchée dans l'emprise des réfections de la RD 974 (au sud du rond point), alors qu'il était à l'origine prévu beaucoup plus au sud via un fonçage au droit du transformateur EDF. Son dimensionnement limité en traversée de rocade, implique une limitation des rejets du site à 3l/sec et une séparation des réseaux bâtiment et plate-forme de tri, alors qu'ils étaient prévus au DCE du marché initial via une station de relevage commune.

Les travaux rendus nécessaires par les points ci-dessus ont fait l'objet d'une offre et d'une négociation avec le titulaire du marché principal, l'entreprise ROUGEOT. Les quantités ont été déterminées sur plans en fonction des besoins. Les prix sont pour la plupart identiques à ceux de la DGPF du marché principal ou prennent en considération des sur-largeurs de tranchées rendues nécessaires par l'ajout de réseaux secs ou humides dans les tranchées prévues à l'origine.

Le marché complémentaire a été attribué par la commission d'appel d'offres pour un montant de 58 533,40 Euros HT, ce qui correspond à 9,99 % du montant du marché principal.

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement ;

**LE CONSEIL,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE**

- **d'approuver** le marché complémentaire au marché n° 06-20,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ce marché pour le bon déroulement de l'opération.

Publié le - 2 AVR. 2007  
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :  
- 2 AVR. 2007



*Handwritten signature*

Pour extrait conforme,  
Le Président

